

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

---

Aux personnes intéressées par le projet de règlement suivant :

2021-224-4 modifiant le règlement de zonage numéro 2021-224 afin de modifier certaines dispositions relatives aux travaux de déblai et de remblai et aux talus

**AVIS** est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* que :

1. Lors de la séance ordinaire du 11 juillet 2023, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 2021-224-4 modifiant le règlement de zonage numéro 2021-224 afin de modifier certaines dispositions relatives aux travaux de déblai et de remblai et aux talus.

Le projet de règlement 2021-224-4 vise particulièrement à :

- Revoir les dispositions applicables aux travaux de remblai et de déblai;
- Remplacer les dispositions concernant l'aménagement et la protection d'un talus.

Les dispositions s'appliquent à l'ensemble du territoire de la municipalité.

2. Qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, aura lieu le 13 septembre 2023 à 18 h, à l'hôtel de ville situé au 489, chemin Saint-Louis. Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement.
3. Que ce projet de règlement peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville, situé au 489, chemin Saint-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois, durant les heures normales d'ouverture.
4. Que le projet de règlement numéro 2021-224-4 **ne contient pas** de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

**DONNÉ** à Saint-Étienne-de-Beauharnois, ce 6 septembre 2023.



Isabelle Dion

Directrice générale et greffière-trésorière

#### Certificat de publication

Je soussignée, Isabelle Dion, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie certifiée de celui-ci aux deux endroits officiels dans la municipalité et sur le site web de la municipalité le 6 septembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6 septembre 2023.



Isabelle Dion

Directrice générale et greffière-trésorière